

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Janvier-Mars 2013

Par **Floriane Charles**

23 avril 2013

Résumé

Ce monitoring trimestriel est réalisé dans le cadre d'un projet d'une durée de trois ans (2011-2013) intitulé « Amélioration de la sécurité humaine, prévention des conflits et renforcement de l'état de droit dans huit pays d'Afrique occidentale et centrale » et financé par le Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest, avec un éclairage particulier ce trimestre sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Ce monitoring se penche principalement sur les questions liées aux tensions régionales, au terrorisme et aux trafics transfrontaliers, à la production et aux transferts d'armements et aux mécanismes de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Mots clés : Afrique de l'Ouest, Sahel, conflit, trafics transfrontaliers, transfert d'armes, terrorisme.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring is part of a 3 years project (2011-2013) on "Improving human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in eight countries in West and Central Africa" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus this quarter on **Burkina Faso**, **Ivory Coast**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular issues related to regional tensions, terrorism and cross-border trafficking, production and transfer of arms and cooperation mechanisms in the fight against terrorism and transnational organized crime.

Keywords: West Africa, Sahel, conflict, cross-border trafficking, arms transfer, terrorism.

Citation : CHARLES Floriane, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest-Janvier-Mars 2013*, Note d'Analyse du GRIP, 23 avril 2013, Bruxelles.

URL : <http://www.grip.org/fr/node/873>



SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
I. TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE	5
A. Burkina Faso	5
1. Des élections complémentaires	5
2. Blaise Compaoré comme médiateur de la crise malienne	5
3. Situation humanitaire	6
B. Côte d'Ivoire	6
1. Les élections municipales et régionales en vue	6
2. Insécurité grandissante	7
3. Procès Gbagbo et ses partisans	7
4. Conflit frontalier avec la Guinée	8
C. Guinée	8
1. Construction d'un cadre de dialogue en vue des élections législatives	8
2. Droits de l'Homme : situation préoccupante	10
D. Mali	10
1. L'intervention française : l'Opération <i>Serval</i>	10
2. État des groupes armés.....	12
3. L'opération sous commandement africain : la MISMA	12
4. Formation de l'armée malienne : EUTM Mali.....	13
5. De la MISMA à la MINUMA : vers une mission de stabilisation des Nations-Unies.....	13
6. La feuille de route de la transition politique.....	13
6.1 Les élections en vue	14
6.2 Le début du processus de réconciliation	14
6.3 Les défis humanitaires.....	14

E. Niger	14
1. Sécurisation et militarisation	14
2. Insécurité alimentaire	15
F. Sénégal.....	15
1. Bilan des réformes de Macky Sall	15
2. Crise casamançaise : les médiateurs de la paix	16
II. TERRORISME, CRIMINALITE ET INSECURITE TRANSFRONTALIERE.....	17
A. Le trafic de drogue	17
1. Restructuration du trafic de drogue	17
2. Les politiques de lutte contre le trafic de drogue.....	18
B. La piraterie dans le golfe de Guinée	18
1. État des lieux de la piraterie	18
2. Les politiques de lutte contre la piraterie.....	19
C. Initiatives de coopération internationales, régionales et bilatérales	20

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Afrique de l'Ouest/Sahel :

BMI : Bureau Maritime International
CEDEAO : Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CESE : Comité Économique et Social Européen
OICS : Organe International de Contrôle des Stupéfiants
ONUDC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
UA : Union Africaine
ISO : Organisation Internationale de Normalisation
SMI : Stratégie Maritime Intégrée

Burkina-Faso :

ADF/RDA : l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération-Rassemblement Démocratique Africain
CENI : Commission Électorale Nationale Indépendante
CPD : Congrès pour la Démocratie et le Progrès
GFAT : Groupement des Forces Antiterroristes
UPC : Union pour le Progrès et le Changement
UPR : Union pour la République

Côte d'Ivoire :

CCDO : Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles
CEI : Commission électorale Indépendante
CPI : Cour Pénale Internationale
FPI : Front Populaire Ivoirien de l'ancien président Laurent Gbagbo
FRCI : Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PDCI : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

Guinée :

CENI : Commission Électorale National Indépendante
FIDH : Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme
OGDH : Organisation Guinéenne de défense des Droits de l'Homme

Mali :

AQMI : *Al-Qaeda* au Maghreb Islamique
BUNUMA : Bureau des Nations-Unies au Mali
CDR : Commission de Dialogue et de Réconciliation
CPS : Conseil de Paix et de Sécurité
EUTM-Mali : European Union Training Mission
MIA : Mouvement Islamique de l'Azawad
MINUMA : Mission des Nations Unies au Mali
MISMA : Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
MNLA : Mouvement National pour la Libération de l'Azawad
MUJAO : Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest

Niger :

CNE : Commission Nationale d'Éligibilité au statut de réfugié
MUJAO : Mouvement pour l'unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
OCHA : Agence de Coordination des Affaires Humanitaires
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Sénégal :

CREI : Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite
MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance
UCS : Union des Centristes du Sénégal

I. TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE

A. Burkina Faso

Rappel. En décembre dernier, les élections municipales et législatives ont reconduit le parti présidentiel qui a remporté 67,78% des sièges. Le président Blaise Compaoré, médiateur régional de la crise malienne, a entrepris des démarches de négociations avec différentes délégations de groupes armés islamistes, dont notamment le MNLA et Ansar Eddine. En interne, le Burkina Faso doit faire face à un afflux de réfugiés maliens.

1. Des élections complémentaires

Suite aux élections couplées (législatives et municipales) remportées par le parti au pouvoir¹, le président Blaise Compaoré a reformé son gouvernement. Le Président maintient son portefeuille de la Défense et sa nouvelle équipe se compose désormais de 32 membres, avec l'arrivée de treize ministres et le départ de onze autres². La surprise est l'éviction des deux représentants du principal parti allié de M. Compaoré depuis 2005, l'Alliance pour la démocratie et la fédération-Rassemblement démocratique africain (ADF/RDA)³.

Cependant, les résultats de ces élections ont été, dans certaines localités, contestés par l'opposition qui a révélé certaines fraudes⁴. L'opposition a dès lors décidé d'organiser le 17 février des élections complémentaires dans 37 provinces, sur les 45 que compte le pays⁵. Les Burkinabés ont été appelés à voter dans le calme par le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI)⁶. Selon les résultats provisoires non officiels, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), parti présidentiel, aurait pris le dessus et serait suivi par l'Union pour le progrès et le changement (UPC), l'ADF/RDA et l'Union pour la république (UPR)⁷. Les élections se sont déroulées sans heurt et ont atteint un taux de participation de 33,76 % selon la CENI⁸.

2. Blaise Compaoré comme médiateur de la crise malienne

Après avoir conclu un accord⁹ avec le MNLA, le 3 janvier, le président burkinabé a reçu une « plate-forme politique » d'une délégation d'Ansar Eddine. Le contenu du document d'une trentaine de pages n'a pas été révélé mais le groupe armé islamiste s'est en tout cas déclaré favorable à une négociation avec Bamako¹⁰.

1. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 5 février 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/792>

2. « Burkina Faso : un nouveau gouvernement pour préparer les enjeux électoraux de 2015 », *Ecofin*, 8 janvier 2013.

3. « Nouveau gouvernement au Burkina Faso, le président Compaoré garde la Défense », *Jeune Afrique*, 2 janvier 2013.

4. « Burkina Faso : La CENI rencontre les partis politiques sur les préparatifs des élections partielles », *Afriqinfos*, 23 janvier 2013.

5. « Burkina Faso : Reprise partielle des élections municipales le 17 février prochain », *Afriqinfos*, 18 janvier 2013.

6. « Élections municipales complémentaires au Burkina : L'appel du président de la CENI », *Burkina 24*, 9 février 2013.

7. « Le CDP remporte les élections complémentaires (résultats provisoires) », *Ouaga news*, 20 février 2013.

8. « Élections municipales complémentaires : le taux de participation fixé à 33,76% par la CENI, moins de 100 000 votants sur plus de 270 000 inscrits », *Burkina24*, 19 février 2013.

9. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 5 février 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/792>

10. « Ansar Eddine remet sa plate-forme à Blaise Compaoré », *L'expression*, 3 janvier 2013.

3. Situation humanitaire

En raison de la situation politique au Mali, l'afflux d'exilés ne fait que s'accroître¹¹. Au 25 mars 2013, le Burkina Faso accueillait déjà 48 939 réfugiés maliens¹² répartis sur quatre camps : Goudebo, Mentao, Dibissi et Niogniogo, dans la zone frontière avec le Mali. L'UE a déjà accordé un appui de sept millions d'euros supplémentaires en faveur des réfugiés dans le pays mais les moyens s'avèrent insuffisants pour sécuriser les lieux¹³. En effet, certains éléments du MNLA ont regagné, avec armes et bagages, des camps de réfugiés au Burkina Faso¹⁴. Face à cette situation, le Burkina a déployé 1 000 hommes du Groupement des forces antiterroristes (GFAT), afin de surveiller la zone frontière particulièrement perméable aux infiltrations¹⁵.

B. Côte d'Ivoire

Rappel. Afin d'apaiser les tensions, le président Alassane Ouattara a procédé en novembre 2012 à un important remaniement de son gouvernement. Des dysfonctionnements persistent malgré tout au sein de celui-ci, notamment le difficile processus de réconciliation qui fait suite aux violences post-électorales de 2010-2011. En effet, le processus de stabilisation est mis à mal par une insécurité grandissante émanant des groupes partisans de l'ancien régime de Gbagbo, dont le procès est en cours à La Haye.

1. Les élections municipales et régionales en vue

Les élections législatives partielles ont eu lieu le 3 février. Selon la Commission électorale indépendante (CEI), celles-ci se sont globalement bien déroulées¹⁶ et ont désigné le Parti démocratique de Côte d'Ivoire d'Alassane Ouattara (PDCI) vainqueur dans deux circonscriptions : à Koumassi (Abidjan) et Divo, dans le centre-ouest¹⁷.

Sans surprise, le Front populaire ivoirien (FPI), parti de l'ancien président Gbagbo, a indiqué qu'il ne prendrait pas part aux élections municipales et régionales fixées au 21 avril, estimant que le gouvernement d'Alassane Ouattara a décidé unilatéralement de la date du scrutin¹⁸. Le FPI estime avoir été exclu du processus électoral par le gouvernement qui n'a pas satisfait à ses conditions préalables, notamment l'adoption d'une loi d'amnistie et la libération de tous ses responsables en détention dont Laurent Gbagbo¹⁹.

Déjà reportées,²⁰ ces élections auront bien lieu le 21 avril et disposeront d'un dispositif de sécurité renforcé²¹. D'une part, les dirigeants de la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont accru leur puissance de feu (deux hélicoptères de combat) pour la période préélectorale²².

11. « L'afflux de réfugiés maliens vers les pays voisins en hausse, selon le HCR », *Centre d'actualité de l'ONU*, 22 janvier 2013.

12. « Aperçu humanitaire : la situation des réfugiés », *OCHA*, Burkina Faso, mars 2013.

13. « Burkina : « beaucoup à faire » pour les réfugiés maliens (ministre français) », *Maliactu*, 30 janvier 2013.

14. « Camps de réfugiés maliens au Burkina Faso : un abri pour des éléments du MNLA », *Maliweb*, 8 janvier 2013.

15. « Burkina Faso : défi sécuritaire dans le Nord », *Jeune Afrique*, 13 mars 2013.

16. « L'ONU valide les élections législatives en Côte d'Ivoire », *News Abidjan*, 20 février 2013.

17. « Élections législatives partielles en Côte d'Ivoire », *UNDP*, 3 février 2013.

18. « Paradoxe électoral en Côte d'Ivoire : le plus grand parti exclu », *News Abidjan*, 30 mars 2013.

19. « Côte d'Ivoire : un dialogue politique nécessaire malgré des désaccords persistants », *News Abidjan*, 1 février 2013.

20. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 5 février 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/792>

21. « Côte d'Ivoire : le FPI refuse de participer aux élections locales du 21 avril », *RFI*, 15 février 2013.

22. « Sécurisation de l'ouest et des élections », *Slate Afrique*, 30 mars 2013.

D'autre part, la mission a initié une série de formations à l'intention des forces de sécurité ivoiriennes, avec pour principaux modules la protection des civils et des enfants et la politique de diligence en matière des droits de l'Homme. Ces nouvelles connaissances devraient permettre de clarifier le rôle qu'elles joueront dans les prochaines élections²³.

2. Insécurité grandissante

En ce début d'année 2013, la tension persiste et tend même à s'exacerber sur l'ensemble du territoire ivoirien. Dans la nuit du 31 décembre, une bousculade s'est produite dans le stade d'Abidjan, causant 61 morts et 50 blessés. Cette tragédie est symptomatique des problèmes de logistiques auxquels sont souvent confrontées les autorités ivoiriennes²⁴. Dans la commune d'Abobo (Abidjan-Nord) des cas d'agressions de citoyens à la machette sont rapportés quotidiennement. Ces attaques sont commises par des jeunes (entre 15 et 20 ans), qui s'en prennent impunément aux populations²⁵. En l'absence des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), ces cas de violence augmentent, pointant du doigt le manque de moyens mis en œuvre par les autorités ivoiriennes²⁶. Le Centre de coordination des décisions opérationnelles (CCDO) a été mis en place afin de lutter contre cette insécurité grandissante²⁷. Il est composé d'une unité mixte de 750 éléments (policiers, gendarmes et militaires)²⁸ qui patrouillent dans les quartiers afin de lever les barrages et d'assurer une présence dissuasive pour les malfaiteurs²⁹.

3. Procès Gbagbo et ses partisans

Après la ratification du statut de Rome, le 15 février, par l'ambassadeur ivoirien à l'ONU Youssoufou Bamba³⁰, l'audience dite de "confirmation" des charges à l'encontre de l'ancien président ivoirien s'est ouverte ce 19 février devant la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye³¹. La CPI doit décider si elle dispose d'éléments suffisamment solides pour permettre la tenue du procès³². Laurent Gbagbo est soupçonné d'être "co-auteur indirect" de quatre chefs de crimes contre l'humanité, à savoir meurtres, viols, persécutions et autres actes inhumains, commis pendant les violences post-électorales de 2010-2011.

Les juges ont environ 90 jours, à compter du 28 février, pour rendre leurs décisions³³. Cette audience s'est tenue sous les cris de jeunes militants du Front populaire ivoirien qui scandaient "Libérez notre président !" et qui demandent la libération de l'ancien chef d'État, détenu à La Haye depuis fin 2011³⁴.

Concernant les accusations portées aux membres du clan Gbagbo, les demandes de libération de la femme et du fils de l'ex-président ont été refusées par la Cour de justice de la CEDEAO³⁵.

23. « L'ONU renforce les capacités des forces de sécurité ivoiriennes », *ONU*, 13 février 2013.

24. « Nouvel An tragique en Côte d'Ivoire : 61 morts près du grand stade d'Abidjan », *RFI*, 1 janvier 2013.

25. « Côte d'Ivoire : insécurité, des bandes armées sévissent à Abidjan », *Abidjantv*, 28 février 2013.

26. « Côte d'Ivoire : polémique après la bousculade mortelle d'Abidjan », *RTBF*, 2 janvier 2013.

27. « Côte d'Ivoire : avec le CCDO, la sécurité d'Abidjan se militarise », *Jeune Afrique*, 12 mars 2013.

28. *Ibidem*.

29. « Sécurisation de la ville d'Abidjan : Le CCDO occupe le terrain », *Abidjantv*, 18 mars 2013.

30. « La Côte d'Ivoire ratifie le Statut de Rome », *ICC-CPI*, 18 février 2013.

31. « Côte d'Ivoire : le cas Gbagbo relève-t-il de la justice internationale ? », *Courrier international*, 19 février 2013.

32. « Côte d'Ivoire : la CPI doit décider si elle peut juger Gbagbo », *L'Express*, 19 février 2013.

33. « Fin des audiences de confirmation des charges / Gbagbo à la CPI : stop ou encore ? Voici ce qui l'attend d'ici 90 jours », *l'Intelligentdabidjan*, 1 mars 2013.

34. « Côte d'Ivoire : des centaines de manifestants à La Haye pour l'audience de Gbagbo », *Le Point*, 19 février 2013.

35. « Côte d'Ivoire : pas de remise en liberté pour Simone et Michel Gbagbo », *Jeune Afrique*, 23 février 2013.

Le secrétaire général du FPI, Laurent Akoun, a quant à lui été libéré le 28 février³⁶. L'ancien bras droit de Laurent Gbagbo, Charles Blé Goudé, a de son côté été interpellé le 17 janvier à Accra par Interpol, avant d'être extradé en Côte d'Ivoire³⁷. L'ancien chef de l'Alliance des jeunes patriotes était en cavale depuis un an et demi, échappant ainsi à un mandat d'arrêt international pour avoir contribué aux violences durant la crise de décembre 2000 à avril 2011³⁸. Inculpé pour crimes de guerre, assassinats et atteintes à la sûreté de l'État, la légalité de son arrestation suscite cependant de nombreuses interrogations³⁹.

4. Conflit frontalier avec la Guinée

Un ancien litige frontalier a ressurgi lorsque, le 25 janvier⁴⁰, 30 à 40 soldats guinéens armés ont fait irruption dans un village ivoirien, Kpéaba, en contestant son appartenance à la Côte d'Ivoire. Le gouvernement ivoirien a rapidement déployé des troupes dans la zone occupée⁴¹ et ordonné le retrait des militaires guinéens⁴². Afin de tenter de régler définitivement les litiges liés à leur frontière commune, la Guinée et la Côte d'Ivoire ont réactivé la commission mixte ivoiro-guinéenne⁴³. Néanmoins, la situation dans la zone frontalière reste encore très tendue⁴⁴.

C. Guinée

Rappel. La situation politique dans l'impasse depuis 2 ans, suite à l'élection d'Alpha Condé, a franchi un pas en septembre dernier avec la création d'une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cependant, la situation se cristallise autour de deux problématiques : la question du fichier électoral et le vote des Guinéens de l'étranger. Les élections législatives, plusieurs fois reportées et finalement prévues en mai 2013, devraient favoriser la reprise du dialogue entre majorité et opposition.

1. Construction d'un cadre de dialogue en vue des élections législatives

Suite à la reconstitution paritaire de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et l'élaboration de son plan stratégique, les élections législatives ont finalement été programmées pour 2013⁴⁵. Cependant, selon International Crisis Group⁴⁶, les désaccords liés aux modalités techniques d'organisation des élections –le choix de l'opérateur chargé de réviser le fichier électoral et le vote des Guinéens à l'étranger– persistent toujours. En effet, l'opposition réclame le renvoi, sans condition, de l'opérateur technique sud-africain Waymarck, afin d'éviter toute tentative de fraude du pouvoir en place⁴⁷.

36. « Côte d'Ivoire : Laurent Akoun sera libéré le 28 février », *Jeune Afrique*, 14 février 2013.

37. « Côte d'Ivoire : Charles Blé Goudé inculpé pour crimes de guerre et détenu dans un lieu secret », *RFI*, 22 janvier 2013.

38. « Côte d'Ivoire : Charles Blé Goudé, la fin d'une cavale », *Afrik*, 23 janvier 2013.

39. « Les avocats de Blé Goudé veulent poursuivre la Côte d'Ivoire et le Ghana devant la Cour de Justice de la CEDEAO », *News Abidjan*, 25 janvier 2013.

40. « Côte d'Ivoire/Guinée : un ancien litige frontalier ressurgit », *RFI*, 23 février 2013.

41. « La Côte d'Ivoire et la Guinée déterminées à trouver une issue pacifique au litige frontalier », *Afriquinfos*, 28 février 2013.

42. « Litige frontalier : La Côte d'Ivoire et Guinée décident du retrait des militaires de Kpéaba », *News Abidjan*, 1 mars 2013.

43. « Le litige frontalier ivoiro-guinéen sera réglé pacifiquement (gouvernement ivoirien) », *News Abidjan*, 20 février 2013.

44. « Côte d'Ivoire : Ouattara exige « le retrait des militaires guinéens » qui ont annexé Kpéaba », *Jeune Afrique*, 20 février 2013.

45. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 5 février 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/792>

46. « Guinée : sortir du bourbier électoral », *International Crisis Group*, 18 février 2013.

47. « Guinée : crise de confiance entre le pouvoir en place et l'opposition », *Press Afrik*, 18 mars 2013.

En guise de symbole, l'opposition a appelé ses sympathisants à observer une journée « ville morte »⁴⁸ sur toute l'étendue du territoire national, pour protester contre le pouvoir en place et exiger que les élections législatives prévues le 12 mai prochain soient libres et transparentes⁴⁹. Depuis lors, les échauffourées entre forces de l'ordre et militants de l'opposition ne font que s'accumuler⁵⁰: le 18 février, plusieurs milliers de personnes ont défilé « pacifiquement »⁵¹ dans la capitale guinéenne⁵². Pour la première fois, le gouvernement a lâché du lest, en autorisant la marche de l'opposition⁵³. Le 27 février, l'opposition guinéenne a à nouveau mobilisé des milliers de personnes⁵⁴. Cette démonstration, émaillée d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, fait état d'au moins 130 blessés, dont 23 policiers et 28 civils, ainsi que d'importants dégâts matériels⁵⁵.

Suite à ces échauffourées, le chef de l'opposition Cellou Dalein Diallo et plusieurs autres personnalités, ont été convoqués au Tribunal de première instance de Dixinn, afin de déterminer leurs responsabilités dans les préjudices causés⁵⁶. La suspension des poursuites sera finalement décrétée à la demande du ministre d'État chargé de la Justice et chef du parquet, Christian Sow, qui a dénoncé au passage « le harcèlement judiciaire » dont serait victime l'opposition⁵⁷. Lors de la troisième journée consécutive d'affrontements, le 1 mars, Alpha Condé soutenu par Ban Ki-moon,⁵⁸ a appelé au calme et à la responsabilité⁵⁹.

Cet appel n'a pas empêché la reprise des violences, le 8 mars, lors de l'enterrement des victimes. On compte désormais au moins huit morts et plus de 240 blessés à Conakry⁶⁰.

Une des conditions préalables à la participation de l'opposition au dialogue politique était le gel de la révision des listes électorales, ainsi que la mise en place d'une médiation internationale⁶¹. Celle-ci devrait permettre d'examiner les divergences entre le pouvoir et l'opposition, afin de trouver une solution concertée, sous l'arbitrage de la communauté internationale⁶². Le gouvernement guinéen a fini par donner une suite favorable aux "préalables" posés par l'opposition, en procédant au gel provisoire des activités de la CENI. Cette main tendue du pouvoir en place a permis à l'opposition d'accepter sa participation au cadre de dialogue⁶³. Néanmoins, elle s'en est retirée dès le 25 mars, étant donné l'absence d'un médiateur international⁶⁴. La date des

48. « Journée ville morte en Guinée », *BBC*, 19 février 2013.

49. « Guinée : l'opposition marche pacifiquement contre les législatives du 12 mai », *Jeune Afrique*, 19 février 2013.

50. « Les progrès politiques troublés par les violences en Guinée », *IRIN*, 12 mars 2013.

51. « Guinée : début de la manifestation "pacifique" de l'opposition à Conakry », *Maguinée*, 18 février 2013.

52. « Guinée : des milliers d'opposants ont manifesté sans incident », *RFI*, 19 février 2013.

53. « Guinée : l'opposition autorisée à marcher ce lundi », *Nlsguinée*, 18 février 2013.

54. « Guinée : plus d'une centaine de blessés lors d'une marche de l'opposition à Conakry », *RFI*, 28 février 2013.

55. « Guinée. 130 blessés dans des affrontements », *Le Nouvel Observateur*, 28 février 2013.

56. « Guinée : l'opposition face à la justice », *BBC*, 10 mars 2013.

57. « Guinée : suspension des poursuites », *BBC*, 14 mars 2013.

58. « Ban appelle les Guinéens au calme suite à affrontements violents à Conakry », *Centre d'actualité de l'ONU*, 1 mars 2013.

59. « Guinée : Alpha Condé lance un appel au calme après de nouveaux affrontements à Conakry », *RFI*, 2 mars 2013.

60. « Guinée : échauffourées entre forces de l'ordre et opposition à Conakry », *Jeune Afrique*, 9 mars 2013.

61. « Guinée : suspension de la révision des listes électorales », *Nlsguinée*, 15 mars 2013.

62. « Élections législatives en Guinée : la médiation étrangère en débat », *RFI*, 19 mars 2013.

63. « Guinée : le gel des activités de la CENI constitue une lueur d'espoir pour le démarrage effectif du cadre de dialogue », *Afriqinfos*, 15 mars 2013.

64. « Législatives en Guinée : l'opposition se retire du dialogue politique », *Pressafrik*, 26 mars 2013.

élections, fixée au 12 mai, reste pour l'instant inchangée mais elle sera peut-être postposée à la fin du gel des activités de la CENI⁶⁵.

2. Droits de l'Homme : situation préoccupante

Dans son rapport, publié le 21 janvier 2013, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) s'inquiète de la situation politique et sécuritaire en Guinée, la qualifiant de « préoccupante »⁶⁶. Cette appréhension est partagée par l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme (OGDH)⁶⁷ et la présidente de la Commission de l'Union Africaine, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma⁶⁸. Ils relèvent des violations du droit de réunion, des détentions arbitraires, des arrestations illégales ainsi qu'un usage excessif de la force par les autorités lors des manifestations⁶⁹.

À la suite d'une plainte conjointe du FIDH et de l'OGDH⁷⁰, le gouverneur de Conakry Sékou Resco Camara, l'ancien chef d'état-major Nouhou Thiam et le commandant Aboubacar Sidiki Diakité, ont été inculpés "d'actes de tortures" commis sur 17 personnes, en octobre 2010 dans la capitale guinéenne⁷¹. Selon ces deux organisations, « la justice guinéenne envoie un signal important dans la lutte contre l'impunité »⁷².

D. Mali

Rappel. Depuis des mois, le nord du Mali vit sous la coupe de plusieurs groupes islamistes aux revendications diverses. Afin de reconquérir ce territoire, les autorités maliennes ont sollicité des équipements militaires ainsi qu'une intervention militaire française. Les autorités maliennes et le médiateur burkinabé Blaise Compaoré ont entrepris des négociations avec le MNLA et Ansar Eddine. Le MNLA a notamment présenté sa plate-forme politique réclamant le droit à l'auto-détermination.

1. L'intervention française : l'Opération Serval

Au début du mois de janvier, la plate-forme politique d'Ansar Eddine, réclamant l'autonomie du nord et l'instauration de la loi islamique dans la Constitution malienne, met à mal le processus de négociations à Ouagadougou. Depuis décembre en effet, des discussions se déroulent ponctuellement entre Ansar Eddine, le MNLA et les émissaires de Bamako, sous la médiation du président burkinabé. Quelques jours après, c'est par les armes qu'Ansar Eddine tente de faire entendre ses revendications. Si, dans un premier temps, il est permis de croire que son coup de force vers le sud s'inscrit dans une volonté de « montrer les muscles » pour arriver en position de force aux négociations de la mi-janvier, il en apparaît vite tout autrement.

65. « Guinée : le gel des activités de la CENI constitue une lueur d'espoir pour le démarrage effectif du cadre de dialogue », *Afriqinfos*, 15 mars 2013.

66. « Guinée : la justice et le dialogue doivent répondre à la violence », *FIDH*, 5 mars 2013.

67. « La Guinée épinglée par une ONG des droits de l'homme », *Aminata*, 11 janvier 2013.

68. « La situation de violences en Guinée préoccupe l'Union Africaine », *Africalog*, 5 mars 2013.

69. « Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Guinée », *Conseil des droits de l'homme*, 21 janvier 2013.

70. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 13 juillet 2012 : <http://grip.org/fr/node/128>

71. « Guinée : le gouverneur de Conakry inculpé d'actes 'de tortures' commis en 2010. », *Jeune Afrique*, 16 février 2013.

72. *Ibidem*.

En effet, cette action armée se révèle une alliance pensée et coordonnée avec les groupes islamistes AQMI et MUJAO, qui finit par provoquer la rupture de la ligne de front située au niveau du poste militaire de Konna⁷³.

Le 10 janvier, le président malien par intérim Dioncounda Traoré, adresse une demande d'aide militaire à la France⁷⁴. Le lendemain, à l'occasion de ses vœux au corps diplomatique, le président français François Hollande laisse entendre que Paris répondra à l'offensive des islamistes⁷⁵. Le soir même, les premiers éléments militaires de l'Hexagone arrivent au Mali, des forces françaises prépositionnées sur le continent africain.

Le 11 janvier donc, l'opération militaire française « Serval » est mise en place pour appuyer la résistance des Forces armées maliennes. Les objectifs initiaux sont : « arrêter l'offensive en cours des groupes terroristes et djihadistes ; empêcher leur avancée vers Bamako qui aurait pu menacer la sécurité du Mali ; assurer la sécurité des ressortissants français ainsi que des Européens. »⁷⁶. Si le déploiement militaire au Mali a été accueilli par un large consensus au sein de la communauté internationale (CEDEAO, UA, Conseil de sécurité des Nations unies, UE) – à l'exception de l'Égypte et du Qatar –, la légalité de cette intervention, au regard du droit international, a cependant été questionnée⁷⁷. Pour justifier l'intervention, certains invoquent le chapitre VII de la Charte des Nations unies qui souligne le « droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée »⁷⁸. D'autres citent la résolution 2085 du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 20 décembre 2012,⁷⁹ qui « demande aux États membres, y compris ceux de la région du Sahel, de fournir des contingents à la MISMA pour lui donner les moyens de s'acquitter de son mandat » (§13)⁸⁰. Toutefois, l'on ne peut manquer de remarquer que la France a agi en bilatéral et donc en dehors du cadre de la MISMA⁸¹.

En quelques jours, la France projette des milliers d'hommes jusqu'à atteindre une présence de 4 000 militaires au plus fort des opérations⁸². Les effectifs de l'Hexagone sont rapidement rejoints par près de 2 500 militaires tchadiens, agissant eux aussi dans un cadre bilatéral avant de se placer sous le commandement de la MISMA le 9 mars⁸³. Dès le second jour de l'intervention, l'avancée des islamistes est stoppée dans la région de Mopti. S'ensuit une campagne de bombardements aériens qui permet de détruire des camps d'entraînement et des dépôts logistiques⁸⁴.

73. « Mali : pourquoi les jihadistes ont-ils attaqué Konna ? », *Jeune Afrique*, 14 janvier 2013.

74. « François Hollande : «la France répondra à la demande d'aide des autorités maliennes », *RFI*, 11 janvier 2013

75. « France's Hollande sends troops to Mali », *The Washington Post*, 11 janvier 2013.

76. Actualité du Ministère de la Défense français :

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/conference-de-presse-sur-la-situation-au-mali-et-en-somalie>

77. « L'étonnant consensus autour de l'intervention française au Mali », *GRIP*, 15 janvier 2013 :

<http://www.grip.org/fr/node/780>

78. « Mali : de l'intervention militaire française à la reconstruction de l'état », *GRIP*, 1 mars 2013 :

<http://www.grip.org/fr/node/823>

79. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 5 février 2012 :

<http://grip.org/fr/node/792>

80. « L'intervention militaire française au Mali et la légalité : brève analyse au regard des ordres juridiques international et nationaux. », *Afrohistorama*, 6 mars 2013.

81. *Ibidem*.

82. Actualité du Ministère de la Défense français :

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/conference-de-presse-sur-la-situation-au-mali-et-en-somalie>

83. « Mali : le contingent tchadien rejoint officiellement la Misma », *RFI*, 10 mars 2013.

84. « Intervention au Mali : les grandes étapes de la crise politique malienne », *Huffington post*, 26 janvier 2013.

L'arrivée des troupes françaises et le départ des islamistes suscitent l'enthousiasme de la population malienne⁸⁵. Après la reconquête des principales villes du nord, commence alors l'opération Panthère IV⁸⁶, la seconde phase de l'opération Serval, à savoir la traque des islamistes dans leur sanctuaire du massif des Ifoghas.

Même si le début du retrait des troupes françaises est annoncé pour le mois d'avril, il semble, selon les dires du président français, que « la France restera au Mali aussi longtemps que nécessaire »⁸⁷. Alors que la plus grande partie du territoire a été reconquise, l'heure est au bilan financier et humain. Selon le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, le coût de l'intervention française serait de plus 100 millions d'euros depuis le début des opérations⁸⁸. Le bilan des victimes, quant à lui, s'élève à 66 soldats maliens⁸⁹, 600 islamistes⁹⁰, 26 soldats tchadiens et 5 militaires français. Notons que ces chiffres (provenant essentiellement des médias) ne sont arrivés que très tardivement et sont en augmentation constante⁹¹.

2. État des groupes armés

Quelques jours après avoir déclaré vouloir apporter son soutien à l'armée française⁹², le MNLA parvient à reconquérir Kidal, son fief historique, le 28 janvier. Le flou demeure quant aux intentions des différents acteurs sur le statut de cette ville, ce qui ne manque de pas provoquer quelques rumeurs. D'un côté, l'armée malienne y serait interdite de séjour et l'armée française cautionnerait cet état des choses ; de l'autre, l'armée malienne ne serait pas à Kidal car elle n'est pas suffisamment équipée (en véhicules notamment) pour s'y rendre et l'armée française minimiserait les contacts avec le MNLA. S'il est d'ores et déjà certain que le MNLA sera un acteur incontournable du processus de reconstruction de la communauté politique malienne –et donc du processus de réconciliation– il véhicule cependant des messages contradictoires. Ainsi, lors de la reprise de Kidal, le groupe armé parlait à nouveau d'indépendance, mais quelques jours plus tard, il déclarait finalement y renoncer pour favoriser l'idée d'une autonomie du Nord-Mali. En outre, malgré les demandes répétées des autorités maliennes, le MNLA renonce toujours à déposer les armes, ce qui peut également nuire au processus de réconciliation.

En ce qui concerne les groupes islamistes, la contre-offensive a fortement affecté leurs structures. Fin janvier, un groupe au sein d'Ansar Eddine a fait sécession pour créer le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA) : il souhaite se démarquer du terrorisme et se dit même prêt à le combattre. Par ailleurs, un grand coup a été porté aux islamistes avec la mort d'Abou Zeid, un des plus hauts responsables d'AQMI.

3. L'opération sous commandement africain : la MISMA

Les premières unités de la MISMA sont arrivées à Bamako le 17 janvier. Il s'agit d'une compagnie de l'armée nigériane et d'éléments de l'armée togolaise, soit environ 250 militaires⁹³.

85. « Hollande, chef de guerre, accueilli dans la liesse au Mali », *Le figaro*, 2 février 2013.

86. « Après "Serval", l'opération "Panthère" : la vraie guerre ne fait que commencer au Mali » *Liberté*, 23 février 2013.

87. « Mali. Pourquoi les Français sont encore là pour longtemps », *Le Nouvel Observateur*, 21 mars 2013.

88. « Mali : une opération à plus de 100 millions d'euros », *Maliweb*, 26 février 2013.

89. « L'opération au Mali a coûté "plus de 100 millions d'euros" », *Le Point*, 26 février 2013.

90. « Le bilan de l'attentat suicide survenu samedi et dimanche à Tombouctou revu à la hausse : dix-neuf terroristes abattus, deux soldats maliens tués et dix blessés », *Mali Actu*, 5 avril 2013.

91. « Mali : une guerre sans victime ? », *RTBF*, 6 février 2013.

92. « Les Touareg du MNLA prêts à aider l'armée française à lutter contre les djihadistes », *France24*, 14 janvier 2013.

93. Actualité du Ministère de la Défense français, 17 janvier 2013 : <http://www.defense.gouv.fr/operations/mali/actualite>

Depuis lors, la force africaine a poursuivi son déploiement avec l'arrivée régulière de nouveaux contingents aux cotés des 4 000 soldats français présents sur le sol malien⁹⁴. Dorénavant, 18 unités de la MISMA sont réparties dans les villes de Bamako, Gao, Sevaré, San, Ménaka, Na Namba, Bandiagara, Banamba, Boro, Asongo, Markala, Diabali, Aguelhok, Kidal, Tessalit et Tombouctou. À dater du 29 mars, on compte près de 7 700 hommes avec notamment 1 200 Nigériens, 640 Togolais, 650 Burkinabés, 650 Béninois, 500 Nigériens et 500 Sénégalais⁹⁵.

4. Formation de l'armée malienne : EUTM Mali

Au regard des faiblesses structurelles de l'armée malienne, l'UE a décidé dès l'automne 2012 de mettre en place une mission de formation des Forces armées maliennes. Le 18 février 2013, le Conseil de l'Union européenne a officiellement lancé la mission EUTM Mali. Avec un effectif de 550 militaires issus de 22 États membres, EUTM vise à former quatre groupements tactiques interarmes, en dix à douze semaines chacun, en sus d'une mission de conseil et d'expertise auprès des responsables politiques et militaires des forces armées maliennes⁹⁶. L'objectif est de les rendre capables de résister à une nouvelle potentielle offensive des groupes islamistes⁹⁷. La mission de conseil et d'expertise a commencé aussitôt après la décision politique de lancement de la mission, tandis que la formation des militaires au camp de Koulikoro a débuté le 5 avril⁹⁸.

5. De la MISMA à la MINUMA : vers une mission de stabilisation des Nations unies

Le 25 janvier, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a demandé la révision du concept de la MISMA par les commissions de la CEDEAO, de l'ONU et de l'UE. Les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont appuyé cette décision lors du 42^{ème} Sommet, le 28 février à Yamoussoukro, en émettant la volonté de transformer la MISMA en une mission de paix de l'ONU⁹⁹.

Après une étude de terrain du Bureau des Nations unies au Mali (BUNUMA)¹⁰⁰, l'ONU envisage de déployer en juillet 2013 une mission de maintien de la paix forte de 11 200 hommes au maximum, accompagnée d'une « force parallèle »¹⁰¹. Cette appellation désigne une « probable » présence militaire française, en appui à la mission de stabilisation de l'ONU¹⁰².

6. La feuille de route de la transition politique

Le 29 janvier, une feuille de route fixant les priorités politiques de la transition est présentée et adoptée à l'unanimité par le parlement malien¹⁰³. Les défis présentés dans ce programme sont notamment : la libération du nord (et l'ouverture des négociations avec les groupes armés),

94. *Ibidem*.

95. *Ibidem*.

96. « EUTM Mali : une mission déployée dans l'urgence dans un contexte de conflit ouvert », *GRIP*, 19 avril 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/870>

97. « La mission EUTM Mali sera bien lancée lundi », *Bruxelles2*, 15 février 2013.

98. « Accord d'établissement de l'EUTM-Mali », *Africajet*, 5 avril 2013.

99. « Afrique de l'Ouest : La CEDEAO souhaite que la MISMA se transforme en mission de paix », *RFI*, 28 février 2013.

100. S/2013/189

101. « Mali : Bamako "hésite toujours" à autoriser des Casques bleus », *Le point*, 12 février 2013.

102. « Mali : l'ONU envisage une mission de maintien de la paix de 11 200 hommes », *Le point*, 27 mars 2013.

103. « Mali : les députés votent à l'unanimité la feuille de route pour la transition », *RFI*, 30 janvier 2013.

l'organisation d'élections « générales, transparentes et crédibles », le rapatriement des réfugiés, le retour de l'administration et la lutte contre les exactions¹⁰⁴.

6.1 Les élections en vue

Les élections présidentielles et législatives auront normalement lieu les 7 et 21 juillet¹⁰⁵. La feuille de route propose l'utilisation de la biométrie lors des opérations électorales, afin de lutter contre la fraude. Néanmoins, cela semble difficilement réalisable au vu de l'importance de la tâche, du délai très court et de son coût important. Ces élections permettront d'instaurer des représentants étatiques légitimes aux yeux de certains acteurs de la Communauté internationale, qui refusent toujours de reprendre leur coopération au prétexte que les autorités transitoires actuelles sont le produit d'un coup d'État.

6.2 Le début du processus de réconciliation

Dans cette logique de reconstruction, une Commission de dialogue et de réconciliation (CDR) a été créée par le conseil des ministres le 6 mars. La CDR a pour mission de relancer le dialogue entre les communautés maliennes et entre les forces politiques et sociales concernées, ainsi que d'enregistrer les cas de violation des droits de l'homme¹⁰⁶.

6.3 Les défis humanitaires

D'après le Haut-commissariat aux réfugiés (UNHCR), plus de 470 000 Maliens ont été forcés de fuir dans d'autres régions du territoire ou dans les pays voisins. Depuis 2012 : ils seraient 292 648 déplacés internes, tandis que 177 637 externes ont fui vers le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie¹⁰⁷. Selon l'OCHA, plus de 4,2 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire¹⁰⁸ et en particulier alimentaire¹⁰⁹ mais les ONG d'urgence peinent à atteindre les camps de réfugiés et les régions les plus isolées¹¹⁰.

D'un autre côté, Human Rights Watch (HRW) et Amnesty international¹¹¹ ont accusé des soldats maliens d'avoir commis des actes de tortures et des exactions sommaires visant les membres de groupes ethniques (Peuls, Touaregs et Arabes)¹¹².

E. Niger

Touché par l'enlèvement de six humanitaires par le MUJAO et l'attaque du colonel touareg El Hadj Ag Gamou, le Niger subit de plein fouet la montée de la violence au Mali.

1. Sécurisation et militarisation

Le 22 février, des bandits armés non identifiés ont attaqué la navette des travailleurs transitant entre Agadez et Arlit, entraînant un mort et des blessés graves¹¹³.

104. « Transition au Mali : le gouvernement valide la feuille de route » *Afrik*, 26 janvier 2013.

105. « Mali : le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le 7 juillet », *Le Monde*, 15 février 2013.

106. « Mali : création officielle d'une «Commission dialogue et réconciliation», *RFI*, 7 mars 2013.

107. « Dénouement total » pour les déplacés du nord du Mali selon le CICR », *Irin News*, 12 février 2013.

108. « Call to end neglect of emergency education in Mali » *Irin News*, 15 mars 2013.

109. « Mali : détérioration de la situation humanitaire après la dernière vague de combats », *Centre d'actualité de l'ONU*, 15 janvier 2013.

110. « Les organisations humanitaires envisagent d'étendre l'aide au nord du Mali », *Irin News*, 10 février 2013.

111. « Mali : l'enquête annoncée par la CPI sur les crimes commis durant le conflit est une grande avancée vers la justice », *Amnesty international*, 16 janvier 2013.

112. « Mali : des soldats ont torturé des détenus à Léré », *Human rights watch*, 26 mars 2013.

Les intérêts énergétiques du Nord Niger et de la région d'Arlit en particulier, font de celle-ci une zone à hauts risques, compte tenu des menaces d'extension du conflit malien. La société française Areva, dont quatre employés sont toujours maintenus en otage, a mis en place un système de protection de ses mines d'uranium à Arlit et sur le futur site d'Imouraren, par les forces spéciales françaises en appui aux troupes nigériennes. Les mesures mises en œuvre restent confidentielles afin d'assurer l'efficacité de celles-ci¹¹⁴.

2. Insécurité alimentaire

Selon le Bureau des Nations Unies pour les affaires humanitaires, le Niger doit se préparer à une crise alimentaire¹¹⁵. Suite aux mauvaises conditions climatiques de 2012, près de trois millions de personnes se trouvent dans une situation de vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle¹¹⁶. Cette situation est aggravée par l'arrivée massive des réfugiés maliens : le Niger en compterait déjà près de 50 000 selon l'UNHCR¹¹⁷. La mission conjointe de la Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié (CNE) et du HCR, commencée ce 26 mars, devrait permettre de relocaliser ces réfugiés dans la ville d'Intikane¹¹⁸. À ce titre, il est important de souligner que l'aide apportée aux réfugiés maliens risque de créer des tensions entre les communautés nigériennes et maliennes¹¹⁹.

F. Sénégal

Rappel. Le président Macky Sall, élu en avril 2012, a entamé son mandat par un remaniement ministériel, suivi d'une lutte contre la corruption. Dans ce cadre, il a réinstauré la CREI (Cour de répression de l'enrichissement illicite) dont le principal accusé n'est autre que Karim Wade, fils de l'ancien président Abdoulaye Wade, poursuivi pour le détournement de 700 milliards de francs CFA. Le nouveau chef de l'État a également promis de faire du conflit casamançais sa priorité, pour lequel il a entamé des négociations à Rome avec le MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance).

1. Bilan des réformes de Macky Sall

L'anniversaire de l'élection de Macky Sall est l'occasion de faire le bilan d'une année marquée essentiellement par la traque des biens mal acquis et les enquêtes lancées contre les principaux responsables de l'ancien parti au pouvoir¹²⁰. En effet, suite à la demande de la CREI,¹²¹ Karim Wade –le fils de l'ancien président sénégalais Abdoulaye Wade– accusé de détournement de fonds, devra justifier début avril l'origine de son patrimoine, faute de quoi le délit

113. « Braquage à mains armées à Arlit », *Nigerenligne*, 25 février 2013.

114. « Niger : les forces spéciales protégeront les mines d'uranium d'Areva », *Le Point.fr*, 23 janvier 2013.

115. Bulletin humanitaire d'OCHA, Niger, 28 mars 2013 :

<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Bulletin%20humanitaire%20OCHA%20Niger%20N12%20du%2028%20mars%202013.pdf>

116. « Près de 3 millions de personnes menacées par une crise alimentaire au Niger (OCHA) », *Algérie Press*, 20 février 2013

117. « Profil d'opérations 2013 - Situation au Mali (Mali, Niger, Burkina Faso) », *UNHCR*, janvier 2013.

118. Bulletin humanitaire d'OCHA, Niger, 28 mars 2013 :

<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Bulletin%20humanitaire%20OCHA%20Niger%20N12%20du%2028%20mars%202013.pdf>

119. « L'Afrique en questions n°15 : La résilience nigérienne à l'épreuve de la guerre au Mali », *IFRI*, février 2013.

120. « An 1 de l'arrivée de Macky Sall au pouvoir : un anniversaire dominé par la traque des biens mal acquis », *Senxibar*, 25 mars 2013.

121. « Sénégal : Karim Wade va devoir justifier sa fortune », *RFI*, 16 mars 2013.

d'enrichissement illicite sera constitué¹²². Le montant en cause s'élève à plus de 1 milliard d'euros¹²³.

Outre l'obligation de fournir des preuves sur l'origine de sa fortune colossale, une interdiction de sortie du territoire –contestée par Karim Wade¹²⁴– a été décidée par la Cour de Justice de la CEDEAO.

2. Crise casamançaise : les médiateurs de la paix

Le président sénégalais et le chef de la branche armée du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), Salif Sadio, se seraient rencontrés le 22 février lors d'un voyage à Dakar organisé dans la plus grande discrétion par les médiateurs de la paix en Casamance, avec la complicité de président gambien, Yaya Jammeh, pour discuter des pistes à suivre en vue d'une pacification¹²⁵. Toutefois, l'Union des centristes du Sénégal (UCS), acteur des négociations, a interpellé le gouvernement sur la dégradation de la situation sécuritaire dans le sud du pays. L'UCS a notamment mentionné l'attaque perpétrée à Ka-fountine, au sud du Sénégal, qui a causé cinq morts et dont l'enquête est toujours en cours¹²⁶.

122. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 5 février 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/792>

123. « Sénégal : moment de vérité pour Karim Wade », *Jeune Afrique*, 15 mars 2013.

124. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 5 février 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/792>

125. « Les dessous de la rencontre secrète entre Macky Sall et Salif Sadio », *Seneweb*, 19 mars 2013.

126. « L'UCS sur l'insécurité en Casamance : «L'État a failli à sa mission de protection des populations», *Le quotidien*, février 2013.

II. TERRORISME, CRIMINALITÉ ET INSÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Le trafic de drogue

Rappel. Fin de l'année 2012, l'UNODC informait que le trafic de cocaïne ouest africain générait, à lui seul, près de 900 millions de dollars par an. D'importantes saisies ont été effectuées, notamment au Nigéria.

1. Restructuration du trafic de drogue

Selon un récent rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC)¹²⁷, le flux de cocaïne à destination de l'Europe transitant par l'Afrique de l'Ouest semble être tombé à environ 18 tonnes en 2010, après avoir culminé à quelque 47 tonnes en 2007. Ces 18 tonnes représenteraient une valeur de gros de 1,25 milliards USD. Une grande part de la cocaïne qui transite par l'Afrique de l'Ouest provient du Brésil, où des gangs nigériens exportent directement la drogue. Ceux-ci contrôlent également le trafic de cocaïne dans la plupart des pays ouest-africains, Guinée-Bissau exceptée.

Le Bénin est de plus en plus utilisé comme point d'embarquement des passeurs aériens à destination de l'Europe. En outre, le transport maritime, notamment sous le couvert de cargaisons conteneurisées, prend de l'ampleur. Au cours des dernières années, au moins 27 saisies dans des conteneurs ont été effectuées, dont 12 en 2011, pour un total de près de six tonnes de cocaïne. Par ailleurs, selon le même rapport, la production de méthamphétamine est en pleine expansion dans la région, deux laboratoires clandestins ayant été détectés au Nigéria en 2011-2012. 3 000 passeurs aériens auraient contribué à en exporter vers l'Asie, principal marché de cette substance.

De son côté, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) estime, dans son rapport 2012¹²⁸, que la lutte contre les drogues en Afrique de l'Ouest pourrait être affectée par les changements politiques survenus au Mali et en Guinée-Bissau en début d'année 2012. Quelque 30 tonnes de cocaïne a été introduite en Afrique de l'Ouest en 2011, un trafic qui rapporterait chaque année 900 millions USD aux réseaux criminels. Le nombre de cocaïnomanes en Afrique de l'Ouest et du Centre, en forte croissance, est estimé à 1,5 million de consommateurs. Le principal producteur d'herbe de cannabis semble être le Nigeria où, en 2011, 192 tonnes ont été saisies (10 % de plus qu'en 2010) et 918 hectares de cultures ont été détruits (contre 593 en 2010).

Le conflit au Mali aurait fortement perturbé le transit de la cocaïne du Sahel vers l'Europe¹²⁹, où des groupes armés comme AQMI et le MUJAO tiraient une grande part de leurs ressources financières¹³⁰. Cependant, selon le criminologue Xavier Raufer, « de nouvelles routes sont déjà en train de s'ouvrir par l'Angola, la République du Congo, les Grands Lacs ou par la Libye »¹³¹.

Les anciennes filières ne sont pas délaissées pour autant. En effet, durant la première quinzaine du mois de mars 2013, un avion chargé de 600 à 800 kg de cocaïne aurait atterri en Guinée-Bissau et ce type de vol, utilisant des pistes désaffectées ou des routes bloquées par l'armée,

127. « Criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces », UNODC, février 2013 : http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West_Africa_TOCTA_2013_FR.pdf

128. Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2012, OICS, mars 2013 : http://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2012/AR_2012_F.pdf

129. « Mali : Opération Serval et trafic de drogue », *Sahel Intelligence*, 13 mars 2013.

130. « Les djihadistes et la "cocaïne connection" », *Le Nouvel Observateur*, 25 février 2013.

131. « Le conflit malien perturbe le trafic de cocaïne vers l'Europe », *RTBF*, citant AFP, 10 mars 2013.

aurait lieu environ une fois par mois¹³². Par ailleurs, le 15 mars, la marine espagnole a intercepté, à 700 milles au large de l'archipel du Cap Vert, un cargo en provenance du Venezuela transportant 1,8 tonne de cocaïne¹³³.

2. Les politiques de lutte contre le trafic de drogue

Approuvé en octobre 2012¹³⁴, le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2013-2017) a été discuté lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à sa session de janvier 2013¹³⁵. Ce plan a pour ambition de lutter contre les trafics et la consommation de drogue sur le continent¹³⁶.

Ce trimestre-ci a été aussi marqué par la création de la « Commission sur l'impact du trafic de drogue sur la gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest », sous l'impulsion de la Fondation Kofi Annan en collaboration avec des partenaires internationaux, régionaux et nationaux¹³⁷. Cette commission, présidée par l'ex-président nigérian Olusegun Obasanjo, vise à formuler des recommandations sur ces problématiques, sensibiliser l'opinion publique et promouvoir les capacités locales et régionales de lutte contre le trafic de drogue¹³⁸. Les résultats de la commission seront publiés en fin d'année¹³⁹.

La déclaration d'Accra de juin 2012, visant à améliorer la coopération entre les États africains en matière de lutte contre le trafic de drogue par le biais de contrôles réglementaires, a été examinée lors de la 56^{ème} session de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenue du 11 au 15 mars à Vienne¹⁴⁰. Cette déclaration se concentre sur les mesures de lutte contre la culture et le trafic illicites de cannabis et sur la promotion du traitement et de la réadaptation des toxicomanes¹⁴¹.

B. La piraterie dans le golfe de Guinée

1. État des lieux de la piraterie

Selon le rapport du Bureau maritime international (BMI), publié en janvier 2013, la piraterie maritime aurait fortement baissée en 2012. En effet, les attaques de pirates sont passées de 439 en 2011 à 297 en 2012. Cependant, cette baisse est due à la réduction des tentatives d'abordage au large de la Somalie. L'Afrique de l'Ouest reste quant à elle une zone sensible, où près de 58 attaques ont été enregistrées en 2012, soit près d'un quart du total mondial. Les pirates sont actuellement plus actifs au large de la Côte d'Ivoire, où trois assauts ont été détectés ce premier semestre, alors que ce pays était auparavant préservé de ce type d'attaques¹⁴².

132. « Malgré l'intervention française le trafic de cocaïne continue en Afrique de l'Ouest », *RFI*, 29 mars 2013.

133. Ibidem et « La Marine espagnole intercepte un navire transportant deux tonnes de cocaïne dans l'Atlantique », *le marin.fr*, 25 mars 2013.

134. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 5 février 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/792>

135. Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2012, § 343, op. cit.

136. Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue (2013-2017), *CAMDC5*, octobre 2012 :

[http://sa.au.int/en/sites/default/files/AUPA%20on%20DC%20\(2013-2017\)%20-%20French.pdf](http://sa.au.int/en/sites/default/files/AUPA%20on%20DC%20(2013-2017)%20-%20French.pdf)

137. « Kofi Annan sur RFI : «La question des drogues est en train de déchirer certains pays ouest-africains » », *RFI*, 2 février 2013.

138. « Kofi Annan crée la Commission sur l'impact du trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest », *Afrik*, 31 janvier 2013.

139. « L'Afrique de l'Ouest part en guerre contre le trafic de drogue », *Le Soir*, Bruxelles, 18 février 2013.

140. « La 56^{ème} session de la Commission des stupéfiants a débuté à Vienne », *UNODC*, 12 mars 2013.

141. Mesures prises par les organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants, *Conseil économique et social, ONU*, E/CN.7/2013/5, 28/12/12.

142. « Piracy and armed robbery against ships », *ICC International Maritime Bureau*, Janvier 2013.

Afin de lutter contre cette criminalité, de plus en plus de compagnies engagent des forces de sécurité privées à bord de leurs navires. L'organisation internationale de normalisation (ISO) a récemment publié un référentiel (ISO/PAS 28007) qui établit un ensemble de critères pour encadrer cette pratique et éviter l'autoréglementation. Celui-ci est à l'heure actuelle le seul référentiel international publié dans le domaine des gardes armés à bord des navires¹⁴³.

2. Les politiques de lutte contre la piraterie

Date	Lieu	Instance/pays	Type d'initiative	Thématique	Décisions/ Suggestions
16 janvier 2013	Bruxelles, Belgique	Comité économique et social européen (CESE)	Réunion pour un avis d'initiative de mesures dans le golfe de Guinée	Renforcer la réaction de l'Union européenne en matière de piraterie	Mesures spécifiques pour contrer la montée des attaques à main armée en mer et les vols de pétrole en Afrique de l'Ouest et dans le golfe de Guinée
20 au 23 février 2013	Abidjan, Côte d'Ivoire	États membres de la CEDEAO	Séminaire	Impact de la piraterie maritime sur le développement de la sous-région	Renforcement des capacités humaines, échanges d'informations.
26 février 2013	Bruxelles, Belgique	Direction générale Coopération au développement et aide humanitaire (DGD)	Lancement du programme CRIMGO (routes maritimes critiques du golfe de Guinée)	Formation des garde-côtes, mise en place d'un réseau d'information.	Mis en œuvre au Bénin, Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon, Nigéria, Sao tomé et Principe et au Togo.
18 mars 2013	Cotonou, Bénin	Experts de la CEDEAO et de la CEEAA de l'UNOWA, d'UNOCA, du CGG, de l'OMI, de l'OMAO et de l'UA.	Conférence internationale	Examen du mémorandum d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG ainsi que le Code de conduite entre les trois entités sous régionales.	Validation des instruments juridiques de coopération et de la stratégie intercommunautaire.

143. « ISO/PAS 28007 :2012 Navires et technologie maritime - Guide destiné aux sociétés privées de sécurité maritime (PMSC) fournissant des agents de protection armés embarqués sous contrat privé (PCASP) à bord de navires (et contrat pro forma) », ISO, 14 mars 2013.

C. Initiatives de coopération internationales, régionales et bilatérales

Date	Lieu	Instance/pays	Type d'initiative	Thématique	Décisions/Suggestions
20 au 21 février 2013	Addis-Abeba, Éthiopie	Comité de pilotage de l'UA-Régions (CEN-SAD, CAE, COMESA, CIRGL, RECSA, UNREC, UNOAU, DOMP).	Réunion	Problématique des ALPC, le désarmement, la démobilisation et la réintégration	Meilleure coordination de la mise en œuvre des activités liées au contrôle des ALPC et de DDR dans les États Membres
20 au 23 février 2013	Abidjan, Côte d'Ivoire	Commissions nationales de la CEDEAO de lutte contre les ALPC	Réunion annuelle	État des lieux de la mise en œuvre de la convention de la CEDEAO sur les armes légères.	Harmonisation des législations nationales en vue de l'application de la convention de la CEDEAO.
22 mars 2013	Nouakchott, Mauritanie	Chefs d'États-majors des pays membres du CEMOC (Algérie, Mali, Mauritanie et Niger)	Réunion	Défis sécuritaires liés au terrorisme et à la criminalité transfrontalière dans la bande sahélo-saharienne.	"Conclusions de Nouakchott" ¹⁴⁴ : renforcement des capacités nationales à travers des échanges d'expériences, la formation et l'équipement.

Sources des tableaux : synthèse documentaire (organisations et agences concernées, articles de presse etc.)

Avec le soutien du



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement

Ce monitoring a été réalisé par **Floriane Charles**, chercheuse stagiaire au GRIP, appuyée par l'équipe de l'axe de recherche « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».

Le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP), créé en 1979, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le Ministère de la Communauté française de Belgique. Le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité, et souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger. < www.grip.org >

144. « Crise au Mali : conclusions de Nouakchott », *Alakbar*, 18 mars 2013.